

Legal Metrology

Consommation et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. - Nº D'APPROBATION

S.WA-2157

남당 20 1988

# NOTICE OF APPROVAL

### AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

Liquid Transfer Systems 6660 Ordan Drive Mississauga, Ontario L5T 1J7

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

Electronic Computing Type Gasoline-Diesel Dispensers/Distributeurs d'essence et de diesel électronique de type calculateur.

MODEL DESIGNATIONS / DÉSIGNATIONS DU(DES) MODÈLE(S):

Série Sierra S20 Series AND/et Série S70 Series MANUFACTURER / FABRICANT:

Liquid Transfer Systems Mississauga, Ontario

RATING-CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

3-45 LPM (L/min)

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que (les)l'appareil(s) dont la la composition, conception, construction et le rendement sont identiques, en tout point, à celui (ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la documentation reçue et pour lequel (lesquels) des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

### SUMMARY DESCRIPTION:

The Sierra S20 series and S70 series are dispensers for retail and wholesale trade of gasoline and diesel fuels.

The model designations for these dispensers are identified by either a S20 or S70 prefix followed by 7 alphanumeric characters.

- The first character following the prefix denotes the number of products delivered by the dispenser, 1 to 4.
- The second character denotes the number of hoses per dispenser, 1 to 8.
- The third character denotes the type of pump utilized by the dispenser, either S for self-contained, or R for remote submersible pump.
- The fourth character denotes the fractional rated horsepower of the pumps contained in the dispenser.
- The fifth character denotes whether or not the dispenser has automatic temperature compensation (ATC).

  "A" represents ATC and "N" represents no ATC.
- The sixth character denotes a cash and credit display. A "0" represents no cash and credit display and a "1" represents having a cash and credit display.

# DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs Sierra des séries S20 et S70 servent à la vente au détail et en gros de l'essence et du diesel.

Les modèles des distributeurs sont identifiés par le préfixe S20 ou S70 suivi de 7 caractères alpha-numériques.

- Le premier caractère suivant le préfixe indique le nombre de produits livrés par le distributeur, de l à 4.
- Le deuxième caractère précise le nombre de tuyaux par distributeur, de 1 à 8.
- Le troisième caractère indique le type de pompe utilisée par le distributeur; un S signifie une pompe autonome et un R une pompe submersible installée à distance.
- Le quatrième caractère précise la puissance fractionnaire nominale en MP de la pompe contenue dans le distributeur.
- Le cinquière caractère sert à indiquer si le distributeur comporte un compensateur de température automatique (CTA) ou non; un "A" indique la présence d'un CTA et un "N" l'absence d'un CTA.
- Le sixième caractère correspond au dispositif d'affichage de la valeur monétaire (comptant ou crédit). Un "0" indique qu'il n'y a pas de dispositif d'affichage de la valeur monétaire et un "1" indique la présence d'un tel dispositif d'affichage.

# SUMMARY DESCRIPTION: Continued

 The seventh character denotes a "0" or "1" for no customer preset or having customer preset respectively.

Each dispenser is equipped with one meter per hose. The meter is a model MP-02525 manufactured by Tokyo Tatsuno Ltd.

Dispensers with self-contained pumps use a combined strainer/pump/air eliminator unit made by Tatsuno, model PGS-0253B. Dispensers that are used in conjunction with a remote submersible pump do not contain an air eliminator.

Each single dispenser is equipped with one Sierra Electronic Register. All dual and multiple hose dispensers are equipped with two Sierra Electronic Registers. (S.WA-2153).

These dispensers may be used in conjunction with compatible cashier/consoles or other compatible equipment.

### APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

# DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- Le septième caractère est soit un "0" pour indiquer qu'il n'y a pas de dispositif de prédétermination pour le client ou un "1" pour indiquer la présence d'un tel dispositif de prédétermination.

Chaque distributeur est équipé d'un compteur pr boyau. Le compteur de modèle MP-02525 est fabriqué par Tokyo Tatsuno Ltd.

Les distributeurs comportant des pompes autonomes utilisent un ensemble crépine/pompe/éliminateur d'air de modèle PGS-0253B fabriqué par Tatsuno. Ils sont utilisés avec une pompe submersible installée à distance qui ne contient pas d'éliminateur d'air.

Chaque distributeur simple est muni d'un enregistreur électronique Sierra, tandis que tous les distributeurs jumelés ou multiples en ont deux. (S.WA-2153).

Ces distributeurs peuvnet être utilisés avec des pupitres de commande compatibles ou avec tous autre matériel compatible.

# APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus est(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

# APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Verification Act. Measures conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are forth Part and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

### APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation. une vérification conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu l'article 27 dudit règlement. demande de renseignements sur l'inspection et la certification conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

W.R. Virtue

Chief Legal Metrology Laboratories

Chef

Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06953-R96
PROJECT/Projet: AP-VL-87-0052

남남는 2 0 1988